

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1278

18 mai 2015

### SOMMAIRE

Aktiva Fonder Sicav .....	61301	Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l. ....	61337
BL .....	61300	Dublin First WTE .....	61337
Boss Protection Lux .....	61332	D.W.L. Immobilière S.A. ....	61334
BR Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l. ....	61321	EDM International .....	61299
BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l. ....	61331	Estate Alliance .....	61299
BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l. ....	61321	EVR Medical S.à.r.l. ....	61300
Brooklyn Bridge Company S.A. ....	61302	EVR Medical S.à.r.l. ....	61338
Bunt .....	61343	Exclusive Real Estate S.A. ....	61341
Chevalier Marin S.A., SPF .....	61342	Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l. ....	61341
Chut C'Est Rose S.A. SPF .....	61342	Fair Isaac (Luxembourg) .....	61341
Comtrans S.à r.l. ....	61342	Finplat S.A. ....	61302
ContourGlobal Terra 6 S.à.r.l. ....	61322	Flawless Corp. S.A., SPF .....	61342
Cooper Holdings II, S.à r.l. ....	61343	G&P Invest Sicav .....	61298
CP Crystal Luxco S.à r.l. ....	61333	IHH-Eden S.à.r.l. ....	61316
CP International Finance .....	61333	Isatis Investment .....	61298
Creaxis S.A. ....	61338	La Générale Immobilière S.à r.l. ....	61344
Cristal Investment s.à r.l. ....	61334	Liberty Overseas S.A. ....	61301
CR PropCo S.à r.l. ....	61334	MS-Pneus S.à r.l. ....	61318
Datacenter Development .....	61337	PVV SICAV .....	61298
Data Services S.C.A. ....	61307	Semeraro Holding S.r.l. - Succursale de Luxembourg .....	61319
De Beers .....	61334	SES .....	61302
DELTA-P. S.A. ....	61338	VILLA CONCEPT COMPANY S.r.l. - Succursale de Luxembourg .....	61319
De Ville Investments S.A. ....	61338	Votus Shipping International S.A. ....	61320
Direct Lending Fund II USD SLP .....	61335		

**PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Die Aktionäre der PVV SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 27. Mai 2015 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der PVV SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax 00352/44 903 - 4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2015067815/755/29.

**Isatis Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à  
**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 mai 2015 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration ([ifs.fds@bd.lu](mailto:ifs.fds@bd.lu)) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2015067816/755/21.

**G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Die Aktionäre der G&P Invest SICAV mit dem Teilfonds G&P - Struktur, Aktienklasse A (ISIN LU0254322158) und C (LU0254323040) werden hiermit zu einer

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der aktionäre eingeladen, die am 27. Mai 2015 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

### Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der G&P Invest SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com) angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015067818/755/30.

### **Estate Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.126.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the SICAV to attend the

### ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 27 May 2015 at 2.00 p.m. with the following agenda :

### Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2014
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Appointment of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors ([ifs.fds@bdl.lu](mailto:ifs.fds@bdl.lu)) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2015067819/755/19.

### **EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.523.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

### ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of EDM INTERNATIONAL will be held at the registered office of the Company, 11-13 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 26 May 2015 at 9.00 a.m. with the following agenda:

### Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the year ended as at 31 December 2014;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at 31 December 2014;

3. Allocation of the net results;
4. To discharge the Board of Directors with respect of their performance of duties for the year ended as at 31 December 2014;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In case you should not be able to participate personally in the above Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 2747) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to RBC Investor Services Bank S.A.,

14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, for the attention of Fund Corporate Services - Domiciliation (or at Fax No. +352 / 2460-3331) by 20 May 2015 at the latest.

Shareholders are informed that they may obtain copies of the latest report at the registered office of the Company. They also may request that the report is sent to them free of charge.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015067820/755/32.

**EVR Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049136/10.

(150056972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**BL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 27 mai 2015 à 9.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 30 des statuts par ajout de la phrase suivante :  
Pour les classes d'actions de distribution agréées à la distribution en Belgique, tous les revenus recueillis seront distribués annuellement, déduction faite des rémunérations, commission et frais.
2. Modification des articles 7, 8, 9, 10, 11, 12, 25 et 31 des statuts pour tenir compte de la modification des formes des actions pouvant être émises par la SICAV.  
Les actions de la SICAV pourront 1/ être émises comme des actions nominatives inscrites au nom de l'investisseur dans le registre des actionnaires, ou 2/ être détenues et traitées par l'intermédiaire d'un système de clearing reconnu.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

En vue de participer à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur émises sous forme physique (les " Actions au Porteur ") doivent remettre leurs Actions au Porteur auprès de European Fund Administration SA agissant en qualité de dépositaire de la SICAV (le " Dépositaire ") au sens de loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la " Loi de 2014 "), au moins cinq jours calendrier avant l'assemblée. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée. La Loi de 2014 prévoit que les Actions au Porteur émises avant le 18 août 2014 doivent être remises et immobilisées auprès du Dépositaire et que leurs détenteurs doivent être inscrits au registre des Actions au Porteur tenu par le Dépositaire. Pour immobiliser leurs

Actions au Porteur auprès du Dépositaire, les détenteurs d'Actions au Porteur doivent se présenter à la Banque de Luxembourg, 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant en qualité d'agent spécialement désigné par le Dépositaire et déposer lesdites Actions au Porteur avec les documents d'identité requis. Les droits (y compris les droits de vote et, le cas échéant, les droits aux distributions) associés aux Actions au Porteur qui n'ont pas été immobilisées auprès du Dépositaire au 18 février 2015 seront suspendus jusqu'à ce que lesdites actions aient été immobilisées auprès du Dépositaire. En outre, les Actions au Porteur qui n'ont pas été remises et immobilisées auprès du Dépositaire, ni rachetées, ni converties en actions nominatives au 18 février 2016, seront automatiquement rachetées et annulées, conformément à la Loi de 2014. Le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg, au profit de la personne ou des personnes en mesure d'apporter la preuve qu'elle(s) est(sont) en droit de le recevoir. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le siège social de la SICAV.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015067822/755/42.

---

**Aktiva Fonder Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.251.

The Board of Directors is pleased to convene the shareholders of AKTIVA FONDER SICAV to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the SICAV on 27 May 2015 at 10.45 a.m. (the "Meeting") to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the approved statutory auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2014
3. Allocation of results
4. Discharge to the directors
5. Renewal of the mandate of the approved statutory auditor
6. Statutory elections
7. Remuneration of directors

The shareholders are advised that no attendance quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by the present or the represented shareholders. Proxies are available at the registered office of the Sicav. Shareholders, who wish to attend the annual general meeting, are requested to inform the Board of Directors (Fax: +352 49 924 2501; e-mail: ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days prior to the Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015067824/755/23.

---

**Liberty Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.824.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 mai 2015 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les exercices de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015067825/1023/19.

---

**Finplat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2015 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2014, et affectation du résultat.
3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2014.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015067826/1023/17.

---

**Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 26 mai 2015 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015068646/795/18.

---

**SES, Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 81.267.

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SES» (ci-après «la Société»), ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267, constituée suivant acte notarié du 16 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 31 juillet 2001, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné du 4 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1635 du 29 juin 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Romain BAUSCH, Président du Conseil d'Administration, résidant professionnellement à Betzdorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre MARGUE, Vice-Président, Legal Services Corporate and Finance (SES), résidant professionnellement à Betzdorf.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateurs:

- Madame Béatrice RIGUIDEL, Chef de la Division Support Opérationnel du Département Securities de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, résidant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Mark ROBERTS, Vice President, Investor Relations (SES), résidant professionnellement à Betzdorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour.

2. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs.

3. Modification de l'article 10 pour supprimer le troisième paragraphe tel que proposé et disponible sur le site internet de SES ([www.ses.com](http://www.ses.com)).

4. Modification de l'article 11, pour ajouter que le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante en cas de partage de voix tel que proposé et disponible sur le site internet de SES ([www.ses.com](http://www.ses.com)).

5. Modification de l'article 27, pour clarifier que le vote annuel de la décharge se rapporte uniquement aux administrateurs tel que proposé et disponible sur le site internet de SES ([www.ses.com](http://www.ses.com)).

6. Modification de l'article 28, pour supprimer les deuxième et troisième paragraphes tel que proposé et disponible sur le site internet de SES ([www.ses.com](http://www.ses.com)).

7. Introduction dans les statuts d'un capital autorisé, acceptation du rapport spécial rédigé par le conseil d'administration, modification de l'article 4 des statuts tel que proposé et disponible sur le site internet de SES ([www.ses.com](http://www.ses.com)), et octroi d'une autorisation au conseil d'administration d'émettre, dans le futur, jusqu'à 9.300.000 actions (6.200.000 Actions A et 3.100.000 Actions B) sans désignation de valeur nominale, endéans les limites du capital autorisé, par ce fait créant un capital autorisé, le capital social actuel inclus, d'un montant de EUR 644.250.000 en application des dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Limitation de cette autorisation à une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de la présente autorisation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Autorisation au conseil d'administration d'émettre les nouvelles actions A sans devoir tenir compte d'éventuels droits de préemption des actionnaires existants.

8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau.

III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée envoyée aux actionnaires en date du 26 février 2015.

L'assemblée a en outre été convoquée par des avis publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Luxemburger Wort, dans le Financial Times et dans Les Echos, chaque fois en date du 27 février 2015.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 506.400.000 actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, 335.680.789 actions de catégorie A et 168.800.000 actions de catégorie B, soit plus de la moitié des actions des catégories A et B sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

V. Qu'en conséquence, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10. Gestion Journalière - Mandats spéciaux.** Le Conseil peut donner des mandats spéciaux et déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls, conjointement ou en comité.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil, et/ou de personnes externes, auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation. Les comités respecteront le Règlement tel que défini à l'article 9 des présents statuts. Le Conseil d'Administration instituera d'ores et déjà un Comité de Nomination, un Comité de Rémunération et un Comité d'Audit.»

Pour cette résolution, il y a 504.480.789 votes valablement exprimés ce qui correspond à 99,62 % du capital social. La résolution est adoptée avec 503.974.567 voix pour, 0 voix contre et 506.222 abstentions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Présidence du Conseil.** Le Conseil élit parmi ses membres un Président. Il désigne ensuite deux Vice-Présidents, dont un est choisi parmi les administrateurs proposés par les actionnaires de la catégorie A, et un est choisi



parmi les administrateurs proposés par les actionnaires de la catégorie B. En cas de partage des voix, le Président n'a pas de voix prépondérante.»

Pour cette résolution, il y a 504.480.789 votes valablement exprimés ce qui correspond à 99,62 % du capital social. La résolution est adoptée avec 448.856.017 voix pour, 35.606 voix contre et 55.589.166 abstentions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 27 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 27. Assemblée Annuelle.** Lors de l'Assemblée Annuelle, les actionnaires approuvent le bilan et le compte de profits et pertes, et déterminent l'affectation du bénéfice. Ils élisent les administrateurs et le réviseur d'entreprises, et se prononcent par vote séparé sur la décharge à donner aux administrateurs.»

Pour cette résolution, il y a 504.480.789 votes valablement exprimés ce qui correspond à 99,62 % du capital social. La résolution est adoptée avec 395.344.692 voix pour, 107.304.507 voix contre et 1.831.590 abstentions.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 28 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Pour cette résolution, il y a 504.480.789 votes valablement exprimés ce qui correspond à 99,62 % du capital social. La résolution est adoptée avec 503.746.479 voix pour, 115.023 voix contre et 619.287 abstentions.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'introduire dans les statuts un capital autorisé d'un montant de EUR 644.250.000 (capital social actuel inclus) et d'autoriser le conseil d'administration à émettre, dans le futur, jusqu'à 9.300.000 actions (6.200.000 Actions A et 3.100.000 Actions B) sans désignation de valeur nominale, endéans les limites du capital autorisé, avec faculté de suppression totale ou partielle du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants en ce qui concerne l'émission de nouvelles actions A.

Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication des présentes au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale accepte le rapport spécial établi par le conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Un exemplaire de ce rapport spécial restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Suite à ce qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier les paragraphes 4 et 5 de l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4. (paragraphes 4 et 5).** «Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à six cent quarante-quatre millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 644.250.000), représenté par trois cent quarante-trois millions huit cent mille (343.800.000) Actions A sans désignation de valeur nominale et cent soixante et onze millions neuf cent mille (171.900.000) Actions B sans désignation de valeur nominale.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de la présente modification des statuts introduisant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil est autorisé à émettre des actions dans les limites du capital autorisé, en n'ayant pas besoin de tenir compte d'éventuels droits préférentiels de souscription des actionnaires existants pour ce qui concerne l'émission de nouvelles Actions A.»

Pour cette résolution, il y a 504.480.789 votes valablement exprimés ce qui correspond à 99,62 % du capital social. La résolution est adoptée avec 499.405.058 voix pour, 4.569.509 voix contre et 506.222 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Betzdorf, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

Is held:

the extraordinary general meeting of shareholders of "SES" (hereafter "the Company"), a société anonyme having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the trade and companies' register in Luxem-



bourg under number B 81.267, incorporated pursuant to a notarial deed dated 16 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 591 of 31 July 2001, and the articles of incorporation of which have been modified several times, and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1635 of 29<sup>th</sup> June 2012.

The extraordinary general meeting was opened at 11.30 A.M. with Mr. Romain BAUSCH, Chairman of the Board of Directors, residing professionally in Betzdorf, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Pierre MARGUE, Vice-President, Legal Services Corporate and Finance (SES), residing professionally in Betzdorf.

The extraordinary general meeting elected as scrutineers:

- Mrs. Béatrice RIGUIDEL, Chef de la Division Support Opérationnel du Département Securities de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, residing professionally in Luxembourg;

- Mr. Mark ROBERTS, Vice President, Investor Relations (SES), residing professionally in Betzdorf.

The board having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the present extraordinary general meeting has the following agenda:

1. Attendance list, quorum and adoption of the agenda.
2. Nomination of a secretary and of two scrutineers.
3. Amendment of article 10 of the articles of incorporation by deleting the third paragraph as proposed and made available on the website of the Company ([www.ses.com](http://www.ses.com)).
4. Amendment of article 11 of the articles of incorporation to clarify that the chairperson of the board of directors shall not have a casting vote in case of a tie as proposed and made available on the website of the Company ([www.ses.com](http://www.ses.com)).
5. Amendment of article 27 of the articles of incorporation to clarify that the annual vote on discharge only relates to the directors as proposed and made available on the website of the Company ([www.ses.com](http://www.ses.com)).
6. Amendment of article 28 of the articles of incorporation by deleting the second and third paragraph as proposed and made available on the website of the Company ([www.ses.com](http://www.ses.com)).
7. Introduction of an authorized share capital into the articles of incorporation, acknowledgment of the special report drafted by the board of directors, amendment of article 4 of the articles of incorporation as proposed and made available on the website of the Company ([www.ses.com](http://www.ses.com)), and granting of an authorization to the board of directors of the Company to issue, from time to time, up to 9,300,000 shares (i.e. 6,200,000 A Shares and 3,100,000 B Shares) without indication of a nominal value, within the limits of the authorised share capital, hence creating an authorised share capital, including the current issued share capital, of an amount of EUR 644,250,000 in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Limitation of the authorisation to a period expiring right after a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Authorisation to the board of directors to issue the new A shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

8. Miscellaneous.

II. That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed *ne varietur* by the members of the board.

III. That all shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent to the shareholders on February 26, 2015.

The general meeting has further been convened by publications in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort, in the Financial Times and in Les Echos, each time on 27 February 2015.

IV. That it results from the attendance list that out of the 506,400,000 shares with no par value representing the entire share capital, 335.680.789 shares of class A and 168.800.000 shares of class B, that is to say more than fifty percent of the shares in Class A and B are present or represented at the present general meeting.

V. Consequently, the present general meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend article 10 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 10. Daily Management - Special Powers.** The Board may grant special powers and delegate the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation to this management, to one or several Directors, managers or other agents, shareholders or not, acting alone, jointly or in a committee.

The Board may create from time to time, one or several committees composed of board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the Regulations as defined in Article 9 of these Articles of Incorporation. In any event, the Board shall create a Nomination Committee, a Remuneration Committee and an Audit Committee.”

For this resolution, 504,480,789 votes are validly expressed which corresponds to 99.62 % of the share capital. The resolution is adopted with 503,974,567 votes in favour, 0 votes against and 506,222 abstentions.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 11 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 11. Chairperson of the Board.** The Board shall elect from among its members a Chairperson. The Board shall further choose two vice-chairpersons of the Board, one of whom shall be chosen from among the Directors nominated by the shareholders of class A, and one from among the Directors nominated by the shareholders of class B. In the case of a tie, the Chairperson shall not have a casting vote.”

For this resolution, 504,480,789 votes are validly expressed which corresponds to 99.62 % of the share capital. The resolution is adopted with 448,856,017 votes in favour, 35,606 votes against and 55,589,166 abstentions.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend article 27 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 27. Annual Meeting.** At the Annual Meeting, the shareholders shall approve the balance sheet as well as the profit and loss account and shall decide on the appropriation of the net profits. The shareholders further elect the Directors and the external auditor, and decide by separate vote on the discharge of the Directors.”

For this resolution, 504,480,789 votes are validly expressed which corresponds to 99.62 % of the share capital. The resolution is adopted with 395,344,692 votes in favour, 107,304,507 votes against and 1,831,590 abstentions.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend article 28 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 28. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on January first and shall terminate on December thirty-first of each year.”

For this resolution, 504,480,789 votes are validly expressed which corresponds to 99.62 % of the share capital. The resolution is adopted with 503,746,479 votes in favour, 115,023 votes against and 619,287 abstentions.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to introduce an authorized share capital into the articles of incorporation and to authorize the board of directors of the Company to issue, from time to time, up to 9,300,000 shares (i.e. 6,200,000 A Shares and 3,100,000 B Shares) without indication of a par value, within the limits of the authorised share capital, hence creating an authorised share capital, including the current issued share capital, of an amount of EUR 644,250,000 in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The board of directors is further authorized to issue the new A shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

This authorisation is given for a period expiring right after a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorization in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

The general meeting acknowledges the special report drafted by the board of directors as provided under article 32-3 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended. One copy of this special report will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence, the general meeting decides to amend the paragraphs 4 and 5 of article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 4. (paragraphs 4 and 5) - Corporate Capital.** The Company’s authorized share capital, including the issued share capital, is fixed at six hundred forty-four million two hundred and fifty thousand euros (EUR 644,250,000) consisting of three hundred forty-three million eight hundred thousand (343,800,000) A Shares without indication of a par value and one hundred seventy-one million nine hundred thousand (171,900,000) B Shares without indication of a nominal value.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of the amendment to the articles of incorporation introducing the authorized capital, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, the Board be and is hereby authorized to issue shares within the limit of the authorised share capital and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new A shares to be issued."

For this resolution, 504,480,789 votes are validly expressed which corresponds to 99.62 % of the share capital. The resolution is adopted with 499,405,058 votes in favour, 4,569,509 votes against and 506,222 abstentions.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Betzdorf, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: R. BAUSCH, P. MARGUE, B. RIGUIDEL, M. ROBERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. 1LAC/2015/10676. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056616/258.

(150064837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Data Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.216.

In the year two thousand and fifteen, the sixth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Services S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193216 (the Company). The Company was incorporated on 15 December 2014 pursuant to a deed of demerger of Data Services S.C.A. (renamed Data Services II S.C.A.), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170140, recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 161 of 21 January 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 24 March 2015, pursuant to a deed recorded by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting opens and the Meeting elects Mrs. Anais DEYGLUN, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Sara LECOMTE, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 20,331.42 (twenty thousand three hundred thirty-one Euros and forty-two cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount

of EUR 80,724.16 (eighty thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents) to EUR 101,055.58 (one hundred one thousand fifty-five Euros and fifty-eight cents) by way of creation and issuance of 2,033,142 (two million thirty-three thousand one hundred forty-two) Class A3 Shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company;

(2) individual waiver by the existing shareholders of their preemptive rights in connection with the increase of the share capital as referred to in item (1) above in favour of Data Genpar Master Vehicle S.C.S.;

(3) intervention, subscription to and payment in full of the new shares specified under item (1) above by Data Genpar Master Vehicle S.C.S. by means of a contribution in cash in an amount of EUR 1,704,536.13 (one million seven hundred four thousand five hundred thirty-six Euros and thirteen cents);

(4) distribution of the Equalisation Distribution (as defined in the Articles) as follows:

(i) decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 29,942.03 (twenty-nine thousand nine hundred forty-two Euros and three cents) to bring the share capital from its current amount of EUR 101,055.58 (one hundred one thousand fifty-five Euros and fifty-eight cents) to an amount of EUR 71,113.55 (seventy-one thousand one hundred thirteen Euros and fifty-five cents) by way of the cancellation of:

- 1,892,874 (one million eight hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-four) Class A1 Old Investment Shares; and

- 1,101,329 (one million one hundred one thousand three hundred twenty-nine) Class A1 New Investment Shares; held by ColData 4 (Lux) S.à r.l.; and

(ii) distribution of EUR 1,427,049.31 (one million four hundred twenty-seven thousand and forty-nine Euros and thirty-one cents) out of the share premium account to ColData 4 (Lux) S.à r.l.;

(5) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,635.88 (seven thousand six hundred thirty-five Euros and eighty-eight cents) to bring the share capital from its current amount of EUR 71,113.55 (seventy-one thousand one hundred thirteen Euros and fifty-five cents) to an amount of EUR 63,477.67 (sixty-three thousand four hundred seventy-seven Euros and sixty-seven cents) by way of the cancellation of 763,588 (seven hundred sixty-three thousand five hundred eighty-eight) Class A3 Shares held by Data Genpar Master Vehicle S.C.S.

(6) amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes set out in the above agenda items;

(7) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the changes required by the matters here above in the share register of the Company; and

(8) miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all of the 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) Class A1 Shares, 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and 100 (one hundred) Class C Shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, are duly represented at the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

III. After having acknowledged that Data Genpar S.à r.l. (the General Partner), being the holder of the Class C Shares of the Company, represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, consents to the passing of all the below resolutions, the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 20,331.42 (twenty thousand three hundred thirty-one Euros and forty-two cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 80,724.16 (eighty thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents) represented by 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) Class A1 Shares, 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and 100 (one hundred) Class C Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 101,055.58 (one hundred one thousand fifty-five Euros and fifty-eight cents) by way of the creation and issuance of 2,033,142 (two million thirty-three thousand one hundred forty-two) Class A3 Shares in the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the sixth resolution below.

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following interventions relating to the waiver of the pre-emptive rights of the shareholders of the Company to the extent required for the purpose of the issuance of the Class A3 Shares, as set out under the first resolution, to Data Genpar Master Vehicle S.C.S.

### *Interventions*

All the shareholders of the Company, each being represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal, initialled and attached to this deed, as described above, declare to individually waive their preemptive rights to the extent required for the purpose of the issuance of the Class A3 Shares, as set out under the first resolution, to Data Genpar Master Vehicle S.C.S.

### *Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above first resolution as follows:

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Data Genpar Master Vehicle S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176585 (Master Vehicle),

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, initialled ne varietur by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the notary which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to all the 2,033,142 (two million thirty-three thousand one hundred forty-two) Class A3 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 1,704,536.13 (one million seven hundred and four thousand five hundred thirty-six Euros and thirteen cents), each share having the same subscription price; and

(ii) pay the 2,033,142 (two million thirty-three thousand one hundred forty-two) Class A3 Shares by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,704,536.13 (one million seven hundred and four thousand five hundred thirty-six Euros and thirteen cents) (the Contribution).

The Contribution described above in an aggregate amount of EUR 1,704,536.13 (one million seven hundred and four thousand five hundred thirty-six Euros and thirteen cents) shall be allocated as follows:

- EUR 20,331.42 (twenty thousand three hundred thirty-one Euros and forty-two cents) to the share capital account of the Company, and

- EUR 1,684,204.71 (one million six hundred eighty-four thousand two hundred and four Euros and seventy-one cents) to the share premium of the Company.

The sum of EUR 1,704,536.13 (one million seven hundred and four thousand five hundred thirty-six Euros and thirteen cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting acknowledges that Master Vehicle has become the holder of the issued 2,033,142 (two million thirty-three thousand one hundred forty-two) Class A3 Shares.

As a consequence of the above, Master Vehicle, entitled to vote and represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, joins the Meeting for purposes of the following resolutions and signs the attendance list.

### *Fourth resolution*

The Meeting acknowledges the terms of article 5.7 of the Articles pursuant to which “The holders of Class A1 Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution (a) by way of a capital reduction for an amount of EUR 29,942.03 (twenty-nine thousand nine hundred forty-two Euros and three cents) by the cancellation of 1,892,874 (one million eight hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-four) Class A1 Old Investment Shares and 1,101,329 (one million one hundred and one thousand three hundred twenty-nine) Class A1 New Investment Shares and (b) out of the share premium of the Company for an amount of EUR 1,427,049.31 (one million four hundred twenty-seven thousand and forty-nine Euros and thirty-one cents) (the Equalisation Distribution) subject to and after the first issuance of Class A3 Shares to be subscribed by the Master Vehicle for a corresponding amount. The Equalisation Distribution shall be decided by the General Meeting on a date which shall be no earlier than the date of the first issuance of Class A3 Shares to the Master Vehicle referred to above and no later than 4 (four) days after such date.”

The Meeting resolves to approve the Equalisation Distribution as follows.

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 29,942.03 (twenty-nine thousand nine hundred forty-two Euros and three cents) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 101,055.58 (one hundred one thousand fifty-five Euros and fifty-eight cents), represented by 10,005,558 (ten million five thousand five hundred fifty-eight) Class A Shares, divided into 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) Class A1 Shares and 2,033,142 (two million thirty-three thousand one hundred forty-two) Class A3 Shares, 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and 100 (one hundred) Class C Shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 71,113.55 (seventy-one thousand one hundred



thirteen Euros and fifty-five) by way of the cancellation of 2,994,203 (two million nine hundred ninety-four thousand two hundred and three) Class A1 Shares as follows:

- 1,892,874 (one million eight hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-four) Class A1 Old Investment Shares; and
- 1,101,329 (one million one hundred one thousand three hundred twenty-nine) Class A1 New Investment Shares, held by ColData 4 (Lux) S.à r.l.

The Meeting acknowledges that as a result of this share capital decrease by way of the cancellation of 2,994,203 (two million nine hundred ninety-four thousand two hundred and three) Class A1 Shares held by ColData 4 (Lux) S.à r.l., an aggregate amount of EUR 29,942.03 (twenty-nine thousand nine hundred forty-two Euros and three cents) shall be due to ColData 4 (Lux) S.à r.l.

The Meeting acknowledges that this share capital decrease by way of the cancellation of 2,994,203 (two million nine hundred ninety-four thousand two hundred and three) Class A1 Shares will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

All the shareholders, represented as stated above, expressly agree to this capital reduction to be paid in cash to the benefit of ColData 4 (Lux) S.à r.l. and waive any rights they may have in this respect.

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the sixth resolution below.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 7,635.88 (seven thousand six hundred thirty five Euros and eighty-eight cents) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 71,113.55 (seventy-one thousand one hundred thirteen Euros and fifty-five cents), represented by 7,011,355 (seven million eleven thousand three hundred fifty-five) Class A Shares, divided into 4,978,213 (four million nine hundred seventy-eight thousand two hundred thirteen) Class A1 Shares and 2,033,142 (two million thirty-three thousand one hundred forty-two) Class A3 Shares, 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and 100 (one hundred) Class C Shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 63,477.67 (sixty-three thousand four hundred seventy-seven Euros and sixty-seven cents) by way of the cancellation of 763,588 (seven hundred sixty-three thousand five hundred eighty-eight) Class A3 Shares held by Master Vehicle.

The Meeting acknowledges that as a result of this share capital decrease by way of the cancellation of 763,588 (seven hundred sixty-three thousand five hundred eighty-eight) Class A3 Shares held by Master Vehicle, an aggregate amount of EUR 7,635.88 (seven thousand six hundred thirty five Euros and eighty-eight cents) shall be due to Master Vehicle.

The Meeting acknowledges that this share capital decrease by way of the cancellation of 763,588 (seven hundred sixty-three thousand five hundred eighty-eight) Class A3 Shares will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the sixth resolution below.

The Meeting further acknowledges that, according to the information made available to it by the general partner of the Company and based on (i) the interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and (ii) a certificate of the sole manager of the Company dated 6 May 2015 (the Management Certificate), (a) an amount of at least EUR 1,427,049.31 (one million four hundred twenty-seven thousand and forty-nine Euros and thirty-one Cents) is booked in the share premium account of the Company and is available for distribution by the Company, and (b) the Company does not have losses that would prevent that distribution from being made.

The interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting resolves to approve the distribution of share premium from the Company in the amount of EUR 1,427,049.31 (one million four hundred twenty-seven thousand and forty-nine Euros and thirty-one Cents) out of the share premium account of the Company, to the sole holder of Class A1 Shares, i.e. ColData 4 (Lux) S.à r.l.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the increase and decreases of the share capital of the Company set out in the first, fourth and fifth resolutions here above, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles accordingly, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1. Outstanding share capital.** The share capital is set at EUR 63,477.67 (sixty-three thousand four hundred seventy-seven Euros and sixty-seven cents), represented by:

(a) 6,247,767 (six million two hundred forty-seven thousand seven hundred sixty-seven) limited shares of class A (the Class A Shares), being further sub-divided into two sub-classes consisting of:

(i) 4,978,213 (four million nine hundred seventy-eight thousand two hundred thirteen) class A1 shares (the Class A1 Shares), which are further sub-divided into 3,147,126 (three million one hundred forty-seven thousand one hundred twenty-six) Class A1 Old Investment Shares and 1,831,087 (one million eight hundred thirty-one thousand and eighty-seven) Class A1 New Investment Shares; and

(ii) 1,269,554 (one million two hundred sixty-nine thousand five hundred fifty-four) class A3 shares (the Class A3 Shares);

(b) 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B (the Class B Shares); and

(c) 100 (one hundred) unlimited shares of class C (the Class C Shares),

having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Shares are referred to as the unlimited shares, and the terms limited shareholder and unlimited shareholder shall be construed accordingly. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

The Class B Shares shall be held by the Promoter in accordance with the Shareholders Agreement.

Notwithstanding the provisions of this Article 5, any issuance of new Instruments by the Company will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.”

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes the any manager of the General Partner, as well as any manager of Colony Luxembourg S.à r.l. to, in the name and on behalf of the Company, proceed to the registration of the issuance of the new shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Statement*

The undersigned notary declares that the conditions provided by 26-3 and 26-5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

There being no further business on the Agenda of the Meeting, the Chairman declares the Meeting closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de Data Services S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 193216 (la Société). La Société a été constituée en date du 15 décembre 2014 suivant un acte de scission de Data Services S.C.A. (renommée en Data Services II S.C.A.), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170140, enregistré par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 161 en date du 21 janvier 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 mars 2015 en vertu d’un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



L'Assemblée s'ouvre et l'Assemblée nomme Mme Anais DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, comme président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mme Sara LECOMTE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme comme scrutateur de l'Assemblée Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le représentant de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires de la Société, après avoir été signées ne varietur par les mandataires au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 20.331,42 EUR (vingt mille trois cent trente-et-un euros et quarante-deux cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 80.724,16 EUR (quatre-vingt mille sept cent vingt-quatre euros et seize cents) à un montant de 101.055,58 EUR (cent un mille cinquante-cinq euros et cinquante-huit cents) au moyen de la création et de l'émission de 2.033.142 (deux millions trente-trois mille cent quarante-deux) Actions de Classe A3 de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune dans le capital social de la Société;

(2) Renonciation individuelle aux droits de préemption des actionnaires actuels concernant l'augmentation de capital social mentionnée au point (1) ci-dessus en faveur de Data Genpar Master Vehicle S.C.S.;

(3) Intervention, souscription et paiement en intégralité des nouvelles actions mentionnées au point (1) ci-dessus par Data Genpar Master Vehicle S.C.S. au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.704.536,13 EUR (un million sept cent quatre mille cinq cent trente-six euros et treize cents);

(4) Distribution de la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts), comme suit:

(i) réduction du capital social de la Société d'un montant de 29.942,03 EUR (vingt-neuf mille neuf cent quarante-deux euros et trois cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 101.055,58 EUR (cent un mille cinquante-cinq euros et cinquante-huit cents) à un montant de 71.113,55 EUR (soixante-et-onze mille cent treize euros et cinquante-cinq cents) au moyen de l'annulation de:

- 1.892.874 (un million huit cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quatorze) Actions de Classe A1 Ancien Investissement; et

- 1.101.329 (un million cent un mille trois cent vingt-neuf) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l.; et

(ii) distribution d'un montant de 1.427.049,31 EUR (un million quatre cent vingt-sept mille quarante-neuf euros et trente-et-un cents) pris sur le compte de prime d'émission en faveur de ColData 4 (Lux) S.à r.l.;

(5) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 7.635,88 (sept mille six cent trente-cinq euros et quatre-vingt-huit cents) afin de le porter de son montant actuel de 71.113,55 EUR (soixante-et-onze mille cent treize euros et cinquante-cinq cents) à un montant de 63.477,67 EUR (soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept euros et soixante-sept cents) au moyen de l'annulation de 763.588 (sept cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit) Actions de Classe A3 détenues par Data Genpar Master Vehicle S.C.S.

(6) Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points ci-dessus de l'Ordre du Jour;

(7) Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation accordés au gérant unique de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actions de la Société; et

(8) Divers.

II. Il apparaît sur la liste de présence que la totalité des 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) Actions de Classe A1, 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) Actions de Classe B, et 100 (cent) Actions de Classe C de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), sont dûment représentées à l'Assemblée; l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué auparavant.

III. Après avoir pris connaissance que Data Genpar S.à r.l. (le Gérant Commandité), détenteur des Actions de Classe C de la Société, représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, consent à l'approbation de toutes les résolutions ci-dessous, l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et apte à délibérer sur les points de l'Ordre du Jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 20.331,42 EUR (vingt mille trois cent trente-et-un euros et quarante-deux cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 80.724,16 EUR (quatre-vingt mille sept cent vingt-quatre euros et seize cents) représenté par 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) Actions de Classe A1, 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) Actions de Classe B et 100 (cent) Actions de Classe C, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), à un montant de 101.055,58 EUR (cent un mille cinquante-cinq euros et cinquante-huit cents) au moyen de la création et de l'émission de 2.033.142 (deux millions trente-trois mille cent quarante-deux) Actions de Classe A3 de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro).

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la sixième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les interventions suivantes et la renonciation à leurs droits de préemption par les actionnaires de la Société en vue de l'émission des Actions de Classe A3, tel qu'indiqué dans la première résolution ci-dessus, en faveur de Data Genpar Master Vehicle S.C.S.

#### *Interventions*

Tous les actionnaires de la Société, représentés individuellement par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu de procurations accordées sous seing privé, paraphées et annexées au présent acte, tel que décrit ci-dessus, déclarent renoncer individuellement à leurs droits de préemption en vue de l'émission des Actions de Classe A3, tel que stipulé dans la première résolution ci-dessus, en faveur de Data Genpar Master Vehicle S.C.S.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes de l'augmentation de capital social mentionnée dans la première résolution ci-dessus, selon les modalités suivantes:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Data Genpar Master Vehicle S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, avec siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176585 (Master Vehicle),

ci-après représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, paraphée et variatur par le mandataire des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire, laquelle procuration restera annexée au présent acte afin d'être déposée avec ce dernier auprès des autorités de l'enregistrement,

intervient à la présente Assemblée et déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des 2.033.142 (deux millions trente-trois mille cent quarante-deux) Actions de Classe A3, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), pour un prix de souscription total de 1.704.536,13 EUR (un million sept cent quatre mille cinq cent trente-six euros et treize cents), ayant chacune le même prix de souscription; et

(ii) libérer l'ensemble des 2.033.142 (deux millions trente-trois mille cent quarante-deux) Actions de Classe A3 au moyen d'un apport en numéraires d'un montant total de 1.704.536,13 (un million sept cent quatre mille cinq cent trente-six euros et treize cents) (l'Apport).

L'Apport décrit ci-dessus, d'un montant total de 1.704.536,13 EUR (un million sept cent quatre mille cinq cent trente-six euros et treize cents) sera ventilé comme suit:

- 20.331,42 EUR (vingt mille trois cent trente-et-un euros et quarante-deux cents) seront affectés au compte de capital social de la Société, et

- 1.684.204,71 EUR (un million six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre euros et soixante-et-onze cents) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

Le montant de 1.704.536,13 EUR (un million sept cent quatre mille cinq cent trente-six euros et treize cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

L'Assemblée reconnaît que Master Vehicle est devenu titulaire des 2.033.142 (deux millions trente-trois mille cent quarante-deux) Actions de Classe A3 émises.

En conséquence de ce qui précède, Master Vehicle, ayant pouvoir de voter et étant représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, participe dès lors à l'Assemblée afin de délibérer des résolutions suivantes, et signe la liste de présence.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée note les termes de l'article 5.7 des Statuts en vertu desquels:

«Les détenteurs d'Actions de Classe A1 auront droit à recevoir une distribution en espèce en une seule fois (a) par voie d'une réduction de capital d'un montant de 29.942,03 EUR par l'annulation de 1.892.874 Actions de Classe A1 Ancien Investissement et 1.101.329 Actions de Classe A1 Nouvel Investissement et (b) depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 1.427.049,31 EUR (la Distribution d'Egalisation) soumise à et après la première émission d'Actions de Classe A3 devant être souscrites par le Master Vehicle pour un montant équivalent. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'Assemblée Générale à une date qui ne pourra être antérieure à la date de la première émission d'Actions de Classe A3 à Master Vehicle référencé ci-dessus et pas plus tard que 4 (quatre) jours après cette même date.»

L'Assemblée décide d'approuver la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts), comme suit.

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 29.942,03 EUR (vingt-neuf mille neuf cent quarante-deux euros et trois cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 101.055,58 EUR (cent un mille cinquante-cinq euros et cinquante-huit cents) représenté par 10.005.558 (dix millions cinq mille cinq cent cinquante-huit) Actions de Classe A, divisées en 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) Actions de Classe A1 et 2.033.142 (deux millions trente-trois mille cent quarante-deux) Actions de Classe A3, 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) Actions de Classe B et 100 (cent) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, à un montant de 71.113,55 EUR (soixante-et-onze mille cent treize euros et cinquante-cinq cents) au moyen de l'annulation de 2.994.203 (deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trois) Actions de Classe A1 détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l., selon la répartition suivante:

- 1.892.874 (un million huit cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quatorze) Actions de Classe A1 Ancien Investissement; et
- 1.101.329 (un million cent un mille trois cent vingt-neuf) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de la réduction de capital social au moyen de l'annulation de 2.994.203 (deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trois) Actions de Classe A1 détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l., un montant total de 29.942,03 EUR (vingt-neuf mille neuf cent quarante-deux euros et trois cents) sera dû à ColData 4 (Lux) S.à r.l.

L'Assemblée reconnaît que ladite réduction de capital social au moyen de l'annulation de 2.994.203 (deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trois) Actions de Classe A1 permettra aux créanciers de la Société de déposer des demandes de garanties auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'acte notarié contenant les minutes de l'Assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Tous les actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, acceptent expressément la présente réduction de capital social devant être payée en espèces à ColData 4 (Lux) S.à r.l., et renoncent à tous droits qu'ils pourraient avoir.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur reprise dans la sixième résolution ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 7.635,88 EUR (sept mille six cent trente-cinq euros et quatre-vingt-huit cents) afin de le porter de son montant actuel de 71.113,55 EUR (soixante-et-onze mille cent treize euros et cinquante-cinq cents), représenté par 7.011.355 (sept millions onze mille trois cent cinquante-cinq) Actions de Classe A, divisées en 4.978.213 (quatre millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent treize) Actions de Classe A1, 2.033.142 (deux millions trente-trois mille cent quarante-deux) Actions de Classe A3, 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) Actions de Classe B et 100 (cent) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, à un montant de 63.477,67 EUR (soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept euros et soixante-sept cents) au moyen de l'annulation de 763.588 (sept cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit) Actions de Classe A3 détenues par Master Vehicle.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de la présente réduction de capital social au moyen de l'annulation de 763.588 (sept cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit) Actions de Classe A3 détenues par Master Vehicle, un montant total de 7.635,88 EUR (sept mille six cent trente-cinq euros et quatre-vingt-huit cents) sera dû à Master Vehicle.

L'Assemblée reconnaît que ladite réduction de capital social au moyen de l'annulation de 763.588 (sept cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit) Actions de Classe A3 permettra aux créanciers de la Société de déposer des demandes de garanties auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'acte notarié contenant les minutes de l'Assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur reprise dans la sixième résolution ci-dessous.

L'Assemblée reconnaît en outre que, conformément aux informations que le gérant commandité de la Société a mises à sa disposition, et sur la base (i) des comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2015 et (ii) d'un certificat émis par le gérant unique de la Société en date du 6 mai 2015 (le Certificat de Gérance), (a) un montant minimum de 1.427.049,31 EUR (un million quatre cent vingt-sept mille quarante-neuf euros et trente-et-un cents) est comptabilisé dans le compte

de prime d'émission de la Société et est disponible pour être distribué par la Société, et (b) la Société ne présente aucune perte susceptible d'empêcher la distribution d'avoir lieu.

Les comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2015 et le Certificat de Gérance, après avoir été signés ne varient par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec ce dernier par les autorités compétentes.

L'Assemblée décide d'approuver la distribution de la prime d'émission de la Société d'un montant de 1.427.049,31 EUR (un million quatre cent vingt-sept mille quarante-neuf euros et trente-et-un cents) prise sur le compte de prime d'émission de la Société en faveur du seul détenteur de Parts Sociales de Classe A1, c'est-à-dire ColData 4 (Lux) S.à r.l.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de l'augmentation et des réductions successives du capital social de la Société décidées dans les première, quatrième et cinquième résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Montant du capital social.** Le capital social est fixé à un montant de 63.477,67 EUR (soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept euros et soixante-sept cents), représenté par:

(a) 6.247.767 (six millions deux cent quarante-sept mille sept cent soixante-sept) actions commanditaires de Classe A (les Actions de Classe A), subdivisées en sous-Classes de:

(i) 4.978.213 (quatre millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent treize) actions de Classe A1 (les Actions de Classe A1), elles-mêmes subdivisées en 3.147.126 (trois millions cent quarante-sept mille cent vingt-six) Actions de Classe A1 Ancien Investissement et 1.831.087 (un million huit cent trente-et-un mille quatre-vingt-sept) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement; et

(ii) 1.269.554 (un million deux cent soixante-neuf mille cinq cent cinquante-quatre) actions de Classe A3 (les Actions de Classe A3);

(b) 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions commanditaires de Classe B (les Actions de Classe B); et

(c) 100 (cent) actions commanditées de Classe C (les Actions de Classe C), ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement dénommées actions commanditaires et les Actions de Classe C sont dénommées actions commanditées, et les termes actionnaire commanditaire et actionnaire commandité sont à interpréter en conséquence. Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont collectivement dénommées actions et le terme actionnaire est à interpréter en conséquence.

Les Actions de Classe B sont détenues par le Promoteur conformément au Pacte d'Actionnaires.

Nonobstant les dispositions du présent Article 5, toute émission de nouveaux Instruments par la Société devra être faite conformément aux dispositions y relatives du Pacte d'Actionnaires.»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout à tout gérant du Gérant Commandité, ainsi qu'à tout gérant de Colony Luxembourg S.à r.l. afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles actions dans le registre des actions de la Société, et afin de pourvoir à toute formalité y relative.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par les articles 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été satisfaites et en constate expressément l'accomplissement.

En l'absence d'autres points figurant à l'Ordre du Jour de l'Assemblée, le Président déclare l'Assemblée close.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, émoluments et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euros (3.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, S. LECOMTE, V.PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 11 mai 2015. Relation: DAC/2015/7758. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070763/482.

(150080562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

---

**IHH-Eden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 194.145.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of April.

Before Us M<sup>e</sup> Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

Trevian Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and being registered with the Gibraltar Companies' Register under number 111567, being the sole shareholder of the Company

(hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given on April 7, 2015; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, declared that it currently holds all the shares issued by IHH-EDEN S.à r.l. (the "Company"), as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a notarial deed on 23 January 2015, which deed is published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 644 of 9 March 2015, with a corporate capital of twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 194.145:

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions and made the following declarations:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the par value of the shares issued by the Company from their existing twenty-five euros (EUR 25.-) per share to one euro (EUR 1.-) per share and to increase the number of shares accordingly, in order to set the share capital of the Company at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

As a result of the above, the Sole Shareholder holds twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of two million seven hundred fifty seven thousand five hundred and seventy nine euros (EUR 2'757'579.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two million seven hundred seventy thousand and seventy nine euros (EUR 2,770,079.-) by the issue of two million seven hundred fifty seven thousand five hundred and seventy nine (2'757'579.-) new shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declared to subscribe for the two million seven hundred fifty seven thousand five hundred and seventy nine euros (2'757'579.-) new shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay for such shares by a contribution in cash amounting to two million seven hundred fifty seven thousand five hundred and seventy nine euros (EUR 2'757'579.-), to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of two millions seven hundred fifty seven thousand five hundred and seventy nine euros (EUR 2'757'579.-), is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association, to reflect the above capital increase, as follows:



“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at two million seven hundred seventy thousand and seventy nine euros (EUR 2,770,079.-), represented by two millions two million seven hundred seventy thousand and seventy nine (2,770,079.-) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand four hundred euro (EUR 3,400).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de mars.

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Trevian Holdings Limited, une société constituée en vertu du droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar Companies’ Register sous le numéro 111567. (l’“Associé Unique”),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 13, avenue François Clément L-5612, Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, (le “Mandataire”),

en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 avril 2015; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l’intégralité des parts sociales de IHH-Eden S.à r.l. (la “Société”), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié le 23 janvier 2015, lequel acte est publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 9 mars 2015, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.145.

Laquelle partie comparante, dûment représentée, comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d’associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L’Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de son montant actuel de vingt-cinq euros (EUR. 25) par part sociale à un euro (EUR. 1,-) par part sociale et d’augmenter le nombre de parts sociales en conséquence, afin d’établir le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR. 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune.

En raison de ce qui précède, l’Associé Unique détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d’un euro (EUR. 1) chacune.

#### Deuxième résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de deux millions sept cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2’757’579.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions sept cent septante mille et soixante-dix-neuf euros (EUR 2,770,079.-), par l’émission de deux millions sept cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf (EUR 2’757’579.-) nouvelles parts sociales sous forme nominative d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, devant être libérées dans leur intégralité.

#### Souscription - Libération

Dès lors, l’Associé Unique déclara souscrire à deux millions sept cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf (EUR 2’757’579.-) nouvelles parts sociales sous forme nominative d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la Société et les libérer entièrement

par un apport en numéraire de deux millions sept cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2'757'579.-), alloués au capital social de la Société.

La somme de deux millions sept cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2'757'579.-), est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné, lequel le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décida de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée:

“ **5.1.** Le capital de la Société est fixé à deux millions sept cent soixante-dix mille et soixante-dix-neuf euros (EUR 2,770,079.-), représenté par deux millions sept cent soixante-dix mille et soixante-dix-neuf (2,770,079.-) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 avril 2015. GAC/2015/3408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071674/132.

(150081881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

#### **MS-Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.297.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1) Herr Steve MULLER, Arbeiter, geboren in Ettelbrück am 10. Februar 1979 (Matrikel 1979 02 10 193 47), wohnhaft in L-7782 Bissen, 53, rue des Jardins;

2) Herr Michel MULLER, Elektriker, geboren in Ettelbrück am 13. März 1982 (Matrikel 1982 03 13 111 74), wohnhaft in L-9351 Bastendorf, 10, rue Mellerbaach.

Welche Komparenten handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MS-PNEUS S.à r.l." (Matrikel 2011 24 33 725), mit Gesellschaftssitz in L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 31. August 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2624 vom 28. Oktober 2011,

eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs unter der Nummer B 163.297,

sich zu einer außergewöhnlichen Generalversammlung konstituiert haben und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgenden Beschluss gefasst haben:

#### *Einzigter Beschluss.*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

„Zweck der Gesellschaft ist Marketing, Verwaltung und Handel mit Reifen aller Art, die Erbringung der damit in Zusammenhang stehenden Dienstleistungen sowie der Handel mit Autozubehör.



Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Führung eines Autohandelbetriebes sowie die Vermietung von Kraftfahrzeugen. Die Gesellschaft kann ebenfalls sämtliche Reparaturarbeiten tätigen, sowie die Führung eines Abschleppdienstes tätigen.»

*Kosten und Honorare.*

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650,00 €.

*Erklärung*

Die Gesellschafter erklären, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der/die wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Ettelbrück, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Steve MULLER, Michel MULLER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation: DAC/2015/4288. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 27. März 2015.

Référence de publication: 2015047889/50.

(150054841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Semeraro Holding S.r.l. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. VILLA CONCEPT COMPANY S.r.l. - Succursale de Luxembourg).**

Adresse de la succursale: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 154.068.

*Extrait du procès-verbal des décisions prises par le représentant permanent de l'établissement principal de la Succursale en date du 19 mars 2015*

Il résulte du procès-verbal des décisions prises sous seing privé en date du 19 mars 2015 par le représentant permanent de l'établissement principal de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «Semeraro Holding S.r.l.», inscrite au Registre des Entreprises de Rome sous le numéro 13064341004, ayant son siège social à I-00040 Ariccia (RM), Via Quarto Negroni, 24-26 (la «Société»),

que ledit représentant permanent de la Société, Monsieur Giovanni DELRIO, né le 15 octobre 1955 à Savona (Italie), et domicilié professionnellement au 24-26, via Quarto Negroni, I-00040 Ariccia (RM), en sa qualité d'administrateur-délégué de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, suite à la fusion par incorporation de la société VILLA CONCEPT COMPANY S.r.l. dans la société Semeraro Holding S.r.l., approuvée par l'assemblée des associés de la Société en date du 5 décembre 2014, suivant acte du notaire Maître Antonino Privitera, de résidence à Rome et inscrit à la Chambre des notaires des Districts réunis de Rome, Velletri et Civitavecchia, acte enregistré à Rome en date du 10 décembre 2010 sous le numéro 31538 série1T,

a décidé, en vue de leur publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, des modifications suivantes concernant la Succursale, conformément aux résolutions prises par l'assemblée des associés de la Société en date du 5 décembre 2014, suivant acte du notaire Maître Antonino Privitera, de résidence à Rome et inscrit à la Chambre des notaires des Districts réunis de Rome, Velletri et Civitavecchia, acte enregistré à Rome en date du 10 décembre 2010 sous le numéro 31538 série 1T:

- de maintenir la succursale VILLA CONCEPT COMPANY S.r.l. - Succursale de Luxembourg avec adresse au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 154068 sous la société absorbante Semeraro Holding S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social au 24-26, via Quarto Negroni, I-00040 Ariccia (RM), au capital de EUR 35.000,- et inscrite au Registre des Entreprises de Roma sous le numéro 13064341004 et, en conséquence, de (i) modifier le nom de la succursale luxembourgeoise de «VILLA CONCEPT COMPANY S.r.l. - Succursale de Luxembourg» avec adresse au 5, place du Théâtre,

L-2613 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 154068 en «Semeraro Holding S.r.l. - Succursale de Luxembourg» avec adresse au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 154068, de (ii) modifier les données inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, relatives au représentant permanent de l'établissement principal de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale»), notamment, de rayer Monsieur Luigi Angelo ZAVAGLIO, représentant permanent de l'établissement principal de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») avant la fusion et, suite à ladite fusion, insérer en son remplacement les données du représentant permanent de la société absorbante Semeraro Holding S.r.l. (la «Société») Monsieur Giovanni Delrio, né le 15 octobre 1955 à Savona (Italie), et domicilié professionnellement au 24-26, via Quarto Negroni, I-00040 Ariccia (RM);

- de maintenir comme délégué et préposé à la gestion et représentant permanent de l'établissement secondaire: Madame Vania BARAVINI, née le 21 mai 1964, à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant à L-4062 Esch-sur-Alzette, 89, rue Clair-Chêne, avec tous les pouvoirs, sans exception aucune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015048082/47.

(150055120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

### **Votus Shipping International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 58.046.

#### *Extrait du procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire du 6 mars 2015*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Anonyme VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A. avec siège social au 2, Montée de la Chapelle - L- 5523 Remich s'est réunie ce jour pour adopter la résolution suivante:

L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes à compter du 2 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

#### *1. Conseil d'administration:*

Dénomination ou raison sociale: INTERNATIONAL SHIPPING HOUSE S.A.

Forme juridique: Société Anonyme

Numéro d'immatriculation: B 85682

Fonction: Administrateur

Siège sociale de la personne morale: 2, Montée de la Chapelle - L- 5523 Remich

Représentant permanent de la personne morale

Nom: VERSTRAETEN

Prénom: Erik

Date et lieu de naissance: né le 25/08/1964 à Gent (B)

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 42, Rodedreef - B-2970 Schilde

Nom: DAES

Prénom: s'Heerengave Judith C.

Fonction: Administrateur

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 42, Rodedreef - B-2970 Schilde

Nom: VERSTRAETEN

Prénom: Erik

Fonction: Administrateur

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 42, Rodedreef - B-2970 Schilde

#### *2. Délégué(s) à la gestion journalière*

Nom: VERSTRAETEN

Prénom: Erik

Fonction: Administrateur-délégué

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 42, Rodedreef - B-2970 Schilde

#### *3. Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes*

Nom: NEISIUS

Prénom: Anne

Fonction: Commissaire aux comptes

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique: 17B, rue des Ecoles - F-57480 Waldwisse

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2015048087/45.

(150054953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**BR Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.334.720,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

*1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 4 mars 2015:*

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2015, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Bernardine Louise Maria Vos est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443 L-1014 Luxembourg depuis le 20 Octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour BR Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.*

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2015048212/25.

(150055824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.334.720,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.658.

*1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 4 mars 2015:*

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2015, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Bernardine Louise Maria Vos est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443 L-1014 Luxembourg depuis le 20 Octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2015.  
Pour BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.  
Bernardine Vos  
Gérante

Référence de publication: 2015048213/25.

(150055828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**ContourGlobal Terra 6 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.738.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of March.

Before Us Maître Marc Lecuit, civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.648 (the “Shareholder”),

hereby represented by M. Matthieu Bernhard, juriste, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a “société à responsabilité limitée” (private limited liability company) which such party declares to incorporate.

**Form - Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Company”), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

**Art. 2.** The Company will exist under the name of “ContourGlobal Terra 6 S.à r.l.”

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may

be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Share Capital - Shares

**Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 9.** The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

**Art. 10.** The shares of the Company may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with specific terms and conditions applicable to such convertible instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of his shares in the share capital of the Company to another shareholder or to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer, sell, assign, pledge or otherwise dispose of a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same party (or to the Company, as applicable and without prejudice to the provisions laid down in the present article in respect of the redemption by the Company of its own shares), in accordance with the specific terms and conditions applicable to the concerned convertible instruments.

### Management

**Art. 11.** The Company is administered by two classes of managers designated as class A manager(s) and class B manager(s) respectively. The class B managers shall be Luxembourg residents (or non-residents who carry on a professional activity in Luxembourg). The managers need not to be shareholders. The board of managers shall be composed of at least 50% of class B managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers will determine its agent(s) power, duties

and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The manager(s) do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the manager(s) are only responsible for the execution of their mandates.

**Art. 13.** The decisions of the manager(s) are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members - represented by at least 50% of class B managers - is present or represented by proxies and provided that at least two managers - with at least one class B manager - are physically present. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

### General meetings of shareholders

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the Company's registered office within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders



are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Annual Accounts

**Art. 16.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January and closes on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 17.** Each year, as of the 1<sup>st</sup> of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 19.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 21.** Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.



### Applicable law

**Art. 24.** The Company is governed by the laws of Luxembourg.

#### *Subscription - Payment:*

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., ..... Twelve thousand five hundred (12,500) shares  
 Total: ..... Twelve thousand five hundred (12,500) shares

All shares have been fully paid up by a contribution in cash of ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. of an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the total sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

*i) Are appointed as class A managers:*

- Mr. Jean-Christophe Juillard, born on February 21<sup>st</sup>, 1967 in Paris, France, having his professional address at 40, rue de Washington, 75008 Paris, France; and

- Mr. Joseph Brandt, born on August 12<sup>th</sup>, 1964 in Virginia, United States of America, having his professional address at 623 Fifth Avenue, New York, NY 10022, United States of America;

*ii) Are appointed as class B managers:*

- Mr. Andrej Grossmann, accountant, born on December 19<sup>th</sup>, 1975, in Berlin, Germany, professionally residing at l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe van den Avenne, accountant, born on April 29<sup>th</sup>, 1972 in Beloeil, Belgium, professionally residing at l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Bertrange, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.648 (l'«Associé»)

ici représentée par M. Matthieu Bernhard, juriste, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante représentée telle que décrit ci-dessus, et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit.

### **Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 2.** La société existera sous la dénomination «ContourGlobal Terra 6 S.à r.l.»

**Art. 3.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

### **Capital social - Parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.

**Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est

référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 9.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

**Art. 10.** Les parts sociales de la Société peuvent être alignés sur des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société conformément à des conditions générales spécifiques applicables à ces instruments convertibles. Tout associé qui transfère, vend, transmet, gage ou dispose autrement d'une ou plusieurs de ses parts représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales propres) est obligé de transférer, vendre, gager, transmettre ou dispose autrement une proportion similaire de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société si applicable et sans préjudice des stipulations contenues dans le présent article concernant le rachat par la Société de ses propres parts sociales), en conformité avec les conditions générales spécifiques applicables auxdits instruments convertibles.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par deux classes de gérants désignés respectivement gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants de classe B doivent être des résidents luxembourgeois (ou des non résidents exerçant une activité professionnelle à Luxembourg). Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le conseil de gérance doit être composé d'au moins 50% de gérants de classe B.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Les gérant(s) ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérant(s) sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement être tenu et prendre des décisions si une majorité de ses membres - représentée par au moins 50% de gérants de classe B - est présente ou représentée par procurations et dans la mesure où au moins deux gérants - dont au moins un gérant de classe B - sont physiquement présents. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, ou par tout autre moyen de communication

approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Un conseil de gérance doit être tenu au moins une fois l'année (ou bien à chaque fois qu'une décision stratégique relative à la Société doit être prise) au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la ville du siège social de la Société dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social de commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 19.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 21.** Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 24.** La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., .....	<u>Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales</u>
Total: .....	Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

#### *Résolution de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

i) Sont nommés gérants de classe A:

- Mr. Jean-Christophe Juillard, né le 21 février 1967 à Paris, France, résidant professionnellement au 40, rue de Washington, 75008 Paris, France; et

- Mr. Joseph Brandt, né le 12 août 1964 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 623 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- Mr. Andrej Grossmann, comptable, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Philippe van den Avenne, comptable, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. BERNHARD, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015049057/517.

(150056351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

### **BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.334.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

#### *1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 4 mars 2015:*

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2015, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Bernardine Louise Maria Vos est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald est 35a, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443 L-1014 Luxembourg depuis le 20 Octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2015.  
Pour BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.  
Bernardine Vos  
Gérante

Référence de publication: 2015048214/25.

(150055827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Boss Protection Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 172.719.

L'an deux mille quinze,

Le dix-neuf mars,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BOSS PROTECTION LUX», ayant son siège social à L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172 719,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2995 du 11 décembre 2012,

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Romain FELLS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Cindy GOMES CORDEIRO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter et en conséquence modification de l'article deux (2), alinéa premier des statuts.

2. Modification de l'objet social et en conséquence modification de l'article quatre (4) alinéa premier des statuts.

3. Nomination de Monsieur Edouard MAIRE aux fonctions d'administrateur.

4. Nomination de Madame Audrey BALLAND-MAIRE aux fonctions de commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix, à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter,

et de modifier par conséquent l'article deux (2), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre (4), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa premier.** La société a pour objet toute activité de protection des personnes mais aussi de surveillance, gardiennage et protection de tous biens meubles et immeubles, toute activité de formation dans ce domaine, audits et activité de conseil.»

*Troisième résolution*

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:



\* Monsieur Edouard MAIRE, né à Rennes (France) le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

*Quatrième résolution*

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

\* Madame Audrey BALLAND-MAIRE, née à Tours (France) le 1<sup>er</sup> avril 1978, demeurant professionnellement à L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. FELS, C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 mars 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015049017/72.

(150056363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**CP Crystal Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.335.

*Extrait des résolutions prises par l'Associée Unique en date du 26 mars 2015*

*Première résolution*

L'Associée Unique a été informée de la décision de David HEIDECORN de démissionner de son mandat de gérant de catégorie A de la Société. L'Associée Unique accepte sa démission.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de nommer, avec effet immédiat, M. James SIMMONS, Vice-Président des Finances, né le 28 mars 1984 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle à 599, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

*Pour CP7 Crystal Luxco S.à r.l.*

Référence de publication: 2015049086/17.

(150056201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**CP International Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049087/10.

(150056274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**CR PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.419.

—  
EXTRAIT

Par avis de transfert du 20 février 2015, l'actionnaire ICG European Fund 2006 S.A., a change sa forme juridique en ICG European Fund 2006 SARL., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F route d'Esch L-1030 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 121235.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015049088/14.

(150056739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Cristal Investment s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 47.861.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2015049089/12.

(150056945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**D.W.L. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.646.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2010 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20/10/2011 sous la référence L110167200

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049090/12.

(150056531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**De Beers, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 25 mars 2015 au siège social de la société, les décisions suivantes ont été prises:

Acceptation de la démission de Monsieur Mervyn Alexander Stephen Walker, avec adresse professionnelle au 20, Carlton House Terrace, SW1Y 5AN Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2014.

Acceptation de la démission de Monsieur Boikobo Bashi Paya, avec adresse au private bag 0018, Ministry of Minerals, bat Energy and Water Resources Fairgrounds, étage Office Park, Plot 50676 Bloc C, Gaborone, Botswana, de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2014.

Ratification de la cooptation de Monsieur Anthony Martin O'Neill, avec adresse professionnelle au 20, Carlton House Terrace, SW1Y 5AN Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Nomination de Monsieur Kgomotso Abi, avec adresse professionnelle au private bag 0018, Debswana House, Gaborone, Botswana, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Renouvellement du mandat de Monsieur Solomon Molebatsi Sekwakwa, avec adresse au private bag 008, Ministry of Finance, bat Government Enclave, Gaborone, Botswana, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Renouvellement du mandat de Monsieur Bruce Alan Cleaver, avec adresse professionnelle au 17, Charterhouse Street, EC1N 6RA Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Renouvellement du mandat de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Renouvellement du mandat de Monsieur Brian M. Cleak, avec adresse professionnelle au Diamond Road, bat Cornerstone Building, Theta, Johannesburg, Afrique du Sud, en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015049091/39.

(150056627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

### **Direct Lending Fund II USD SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 195.752.

*Excerpt of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of the partnership executed on 23 march 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24 rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.707 (the "General Partner").

#### **2. Name, Partnership's purpose and registered office.**

##### I. Name

"Direct Lending Fund II USD SLP", a special limited partnership (société en commandite spéciale).

##### II. Purpose

The Partnership is organised for the principal purposes of (a) making investments of the kind and nature described in the Partnership's confidential offering memorandum, as supplemented or amended from time to time, (b) managing, supervising and disposing of such investments, and (c) engaging in such other activities incidental or ancillary thereto as the General Partner deems necessary or advisable.

##### III. Registered

Office 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### IV. Business Year

The financial year of the Partnership shall be the calendar year. The first financial year shall start on 23 March 2015 and finish on 31 December 2015.

**3. Designation of the manager and their signing authority.** As set out in Art 22-3 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.707 is appointed as managing general partner (associé-gérant- commandité) of the Partnership. The General Partner shall have full control over the business, assets, conduct and affairs of the Partnership. The General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the objectives and purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that the General Partner, in its sole discretion, deems necessary or advisable or incidental thereto, including the power to acquire and dispose of any security.

The General Partner, acting as managing general partner (associé gérant commandité) of the Partnership, has agreed to appoint BlueBay Asset Management LLP (“BlueBay”) as the first alternative investment fund manager (the “AIFM”) of the Partnership. In its capacity as AIFM of the Partnership, BlueBay shall perform all portfolio and risk management functions in respect of the Partnership, as these functions are described in Annex I of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as amended, as well as perform the tasks assigned to the AIFM in the Partnership Agreement and in the investment management agreement to be entered into by and between the Partnership and BlueBay.

The General Partner shall at all times have the right to control and monitor the investment management related functions of the AIFM.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commenced on 23 March 2015.

Subject to Section 9.3 of the Partnership Agreement and the 1915 Law, the Partnership shall terminate on the fifth anniversary of the Final Closing Date; provided that, unless the Partnership is earlier terminated in accordance with the 1915 Law, the term of the Partnership may be extended beyond the fifth anniversary by the General Partner in its discretion by additional one-year periods (but not for more than a total of two (2) additional years) to allow for an orderly termination and liquidation of the Partnership’s investments and the term of the Partnership may be further extended beyond the foregoing period by the General Partner for consecutive additional one-year periods with the approval of Limited Partners and Parallel Fund Limited Partners together holding not less than 75% of Aggregate Commitments.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Extrait du contrat social (le “contrat”) de la société conclu le 23 mars 2015*

**1. Associés solidairement responsables.** Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.707 (l’«Associé Commandité»).

#### **2. Dénomination, objet social de la Société et siège social.**

##### I. Dénomination

“Direct Lending Fund II USD SLP”, une société en commandite spéciale.

##### II. Objet social

La Société est établie afin de (a) effectuer les investissements de type et nature décrits dans la notice d’offre confidentielle (confidential offering memorandum) de la Société, telle que complétée ou modifiée de temps à autre, (b) gérer, superviser et disposer de ces investissements, et (c) s’engager dans d’autres activités incidentes ou accessoires aux activités précédentes tel que l’Associé Commandité les estime nécessaires ou recommandés.

##### III. Siège social

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

##### IV. Exercice Social

L’exercice social de la Société correspond à l’année civile. Le premier exercice social débute le 23 mars 2015 et se termine le 31 décembre 2015.

**3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature.** Tel qu’en dispose l’art. 22-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), Direct Lending Fund II General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.707 est nommée en tant qu’associé-gérant-commandité de la Société. L’Associé Commandité doit avoir le contrôle total sur l’exploitation, les biens, la conduite et les affaires de la Société. L’Associé Commandité doit avoir le pouvoir pour le compte et au nom de la Société de réaliser chacun et l’ensemble des objectifs et objets de la Société, d’accomplir tous les actes, de s’engager et d’accomplir tout contrat et autres engagements que l’Associé Commandité, à sa seule discrétion, estime nécessaire ou recommandé ou incident à ces objectifs et objets, incluant le pouvoir d’acquiescer et de disposer de tout titre.

L’Associé Commandité, agissant en tant qu’associé gérant commandité de la Société, a accepté de nommer BlueBay Asset Management LLP («BlueBay») comme premier gestionnaire de fonds d’investissement alternatif (l’«AIFM») de la Société. En sa qualité d’AIFM de la Société, BlueBay doit accomplir les fonctions de gestion du portefeuille et des risques vis-à-vis de la Société, tel que ces fonctions sont décrites en Annexe I de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d’investissement alternatifs, telle que modifiée, ainsi qu’accomplir les tâches étant assignées à l’AIFM par le Contrat et le contrat de gestion de l’investissement (investment management agreement) qui est à conclure entre la Société et BlueBay.

L’Associé Commandité doit à tout moment avoir le contrôle et la surveillance des fonctions de gestion de l’investissement de l’AIFM.

**4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine.** La Société a été créée le 23 mars 2015.

Sous réserve de la Section 9.3 du Contrat et de la Loi de 1915, la Société se terminera au cinquième anniversaire de la Date de Clôture Finale; pour autant que, sauf si la Société est dissoute plus tôt conformément à la Loi de 1915, la durée de la Société peut être étendue au-delà du cinquième anniversaire par l'Associé Commandité, à sa seule discrétion, par des périodes additionnelles d'un an (sans dépasser un total de deux (2) années additionnelles) afin de permettre une dissolution ordonnée et liquidation des investissements de la Société et la durée de la Société peut être étendue de nouveau au-delà de la période précitée par l'Associé Commandité par des périodes d'un an consécutives et additionnelles avec l'approbation des Associés Commanditaires et des Associés Commanditaires du Fonds Parallèle (Parallel Fund Limited Partners) détenant ensemble pas moins de 75% des Engagements Totaux (Aggregate Commitments).

Référence de publication: 2015049095/103.

(150056657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2920 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.395.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2015 que M. Mario Barrafato a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et que M. Robert Hughes, né le 12 mai 1973 à Edmonton, Canada, ayant son adresse professionnelle au 30, Adelaide Street East, M5C 3H1 Toronto, Canada a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015049096/16.

(150056726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Dublin First WTE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.390.

—  
Les comptes annuels pour la période du 15 septembre 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015049097/13.

(150056660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Datacenter Development, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.526.

—  
Les comptes consolidés et rapport du Réviseur d'entreprises agréé au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049098/12.

(150056944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**De Ville Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049100/9.

(150056480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**DELTA-P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 6, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.617.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015049102/10.

(150056193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**EVR Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.737.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la Société EVR Medical S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg le 19 mars 2015.*

Omissis

*Sixième résolution:*

Le mandat du gérant unique arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour copie conforme

Alessandro Lualdi

Gérant unique

Référence de publication: 2015049137/17.

(150056989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Creaxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 195.762.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Rajko PANTIC, retraité de l'armée française, demeurant à F- 94300 Vincennes (France), 31, rue Massue;

2.- La société LYNXIS S.A., avec les enseignes commerciales «Lynxis», «Lynxis Immo», «Lynxis Gestion», «Lynxis Edition», «Lynxis Formation» et «Secret Universe Network (SUN)», établie et ayant son siège social à L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B132.669, ici représentée par son administrateur unique Jack Michael SWORD, administrateur de sociétés, demeurant à L- 7594 Beringen, 17, rue des Noyers, habilité à engager la société par sa seule signature conformément à l'article 5 de ses statuts et nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2009.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «Creaxis S.A.»

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société aura également pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes les activités liées ou connexes.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Lorsque les actions de la société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Rajko PANTIC, susdit, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- LYNXIS S.A., susdite, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent vingt euros (EUR 920,-).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- La société Cazelia, une société anonyme établie et ayant son siège social à L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B147.139, ayant pour son représentant permanent Monsieur Jack Michael SWORD, susdit,

2.- La société Immochelle, une société anonyme établie et ayant son siège social à L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B147.140, ayant pour représentant permanent Monsieur Jack Michael SWORD, susdit,

3.- La société LYNXIS S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B132.669, ayant pour représentant permanent Monsieur Jack Michael SWORD, susdit.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société OLKY ADMIN S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, 1, rue de Turi, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B136.510.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PANTIC, SWORD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mars 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 8700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 e.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049063/136.

(150056777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Exclusive Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.430.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015049138/13.

(150056757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Fair Isaac (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.664.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049140/10.

(150056719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.024.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015049141/12.

(150056569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Flawless Corp. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.041.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015049142/13.

(150056758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Chevalier Marin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.973.

—  
Par décision du conseil d'administration du 30 mars 2015, Monsieur Anouar BELLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté avec effet au 10 février 2015 en tant qu'administrateur au conseil d'administration en remplacement de Monsieur Raphaël EBER, démissionnaire au 9 février 2015.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour: CHEVALIER MARIN S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015049077/16.

(150056355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Chut C'Est Rose S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.733.

—  
Par décision de l'administrateur unique du 24 mars 2015, Monsieur Alfred GUETTI, domicilié professionnellement au 8A, rue de Messancy, L-4962 CLEMENCY, a été coopté administrateur unique en remplacement de Monsieur Martin RUTLEDGE, démissionnaire au 31 mars 2015.

Le mandat de l'administrateur unique s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour: CHUT C'EST ROSE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015049078/16.

(150056447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Comtrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 179.749.

—  
L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Nabil AZIZ, chauffeur-livreur, né le 15 août 1971 à Villerupt (France), demeurant à F-57290 Fameck, 12, rue Saint Etienne;

2) Madame Halima TIBI, affrèteuse, née le 13 octobre 1974 à Villerupt (F), demeurant à F-57290 Fameck, 12, rue Saint Etienne;

Lesquelles parties comparantes, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «COM-TRANS SARL», avec siège social à L-5445 Schengen, 72B, Waistrooss, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 179.749, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2531 du 11 octobre 2013,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Unique résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Schengen à L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz et de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-ville"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour présente assemblée a été clôturée.

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nabil AZIZ, Halima TIBI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation: DAC/2015/4291. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049085/42.

(150056937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Cooper Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 661.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.004.

Le nom du gérant de classe B de la Société est désormais Jennifer Brown Mello.

Luxembourg, le 31 Mars 2015.

Référence de publication: 2015049060/10.

(150056893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Bunt, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049036/9.

(150056934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**La Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.349.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur César BERTINELLI, retraité, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1944, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 12, Rue Louis Pasteur; et

2) Madame Romy TURPEL, retraitée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 1954, demeurant à L- 4276 Esch-sur-Alzette, 12, Rue Louis Pasteur;

tous les deux représentés par Monsieur Norbert MEISCH, expertcomptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lesquelles elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, dûment représentés par Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "LA GENERALE IMMOBILIERE S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 14349, ayant son siège à L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, Rue du Brill, constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESENER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 1976, publié au Mémorial C numéro 272 du 4 décembre 1976.

II.- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales.

III.- Que les comparants sont les seuls associés de la prédite société "LA GENERALE IMMOBILIERE S.à r.l."

IV.- Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société "LA GENERALE IMMOBILIERE S.à r.l." qui a interrompu ses activités.

V.- Que les comparants désignent comme liquidateur, Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, mission qu'il accepte.

VI.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

VII.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que la liquidation de la société "LA GENERALE IMMOBILIERE S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social précédent la liquidation situé au L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, Rue du Brill.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent vingt euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 mars 2015. Relation GAC/2015/2598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015049316/52.

(150056478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.